

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

DECISION N°25-38

Objet : Candidature à l'appel à projets pour 2026 du Département du Gard au titre des actions d'insertion pour un accompagnement intensif destiné aux allocataires du revenu de solidarité – Axe 1 : Agir pour son Avenir Professionnel (AAP)

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 4,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue relative au développement économique emploi et insertion, la communauté de communes Terre de Camargue a souhaité maintenir un accueil de proximité en matière de conseil à l'emploi, répondant à l'alinéa « la C.C.T.C. intervient dans les points emplois existants ou à créer, les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel (MLJ ...) »
- Vu la Loi pour le Plein Emploi du 18/12/2023 désignant le Conseil Départemental comme responsable de l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-09-99 du 22/09/2022 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat
- Vu l'appel à projets lancé par le Département du Gard au titre des actions d'insertion pour un accompagnement intensif destiné aux allocataires du Revenu de Solidarité Active pour l'année 2026, et notamment son AXE 1 : Agir pour son Avenir Professionnel (AAP)
- Considérant la volonté de la Communauté de communes de proposer cette offre de service aux allocataires du RSA pour un accompagnement intensif pouvant venir en complément de l'opération Référent de Parcours
- Considérant que les moyens humains à affecter sur cette opération s'élèvent à 0.4 ETP pour un accompagnement, sur l'année 2026, de 8 personnes en file active (entrées et sorties permanentes) pour une durée d'accompagnement intensif de 6 mois.

DECIDE

Article 1

De répondre à l'appel à projets du Département du Gard pour la mise en œuvre d'une action d'insertion pour un accompagnement intensif destiné aux allocataires du RSA, répondant à l'axe1 « Agir pour son Avenir Professionnel (AAP) » pour l'année 2026,

Article 2

D'affecter des moyens humains à hauteur de **0.40 ETP** pour un accompagnement intensif de 8 personnes allocataires du RSA en file active pour une durée d'accompagnement de 6 mois chacune

Article 3

De solliciter une aide financière d'un montant de **10 500 €** pour 2026 auprès du Conseil Départemental du Gard soit **60%** du coût estimé de l'action, au regard du plan de financement ci-dessous :

Montant de l'aide sollicitée	10 500.00 €
Autofinancement	7 000.00 €
Coût total estimé de l'action	17 500.00 €

Article 4

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur le préfet du Gard
- A Monsieur le comptable du SGC de Vauvert

Fait à Aigues-Mortes le 11 DEC. 2025

Le Président,
Docteur Robert CRAUSTÉ



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.